



## Fourrière en Allemagne - abus

Par **rosarum**, le **01/11/2016** à **11:37**

Bonjour,

Tout d'abord je souhaiterais vous remercier pour les recherches que vous allez effectuer suite à mon cas que je vais vous expliquer ci-dessous.

Etudiante en Allemagne, dans la ville de Reutlingen, région du Bad-Württemberg, je garais ma voiture sur le parking du campus de la Hochschule. Ce parking ne contient malheureusement pas du tout assez de places pour les étudiants, d'autant plus que des gitans occupent une dizaine de places avec leur Camping-Car qu'ils garent de côté. Toujours est-il que jeudi dernier, le 28 Octobre 2016, je suis arrivée pour mon cours de 11 h 30 sans possibilités de trouver une seule place. Tous les étudiants se garent sur les côtés du parking, sans pour autant empêcher les voitures de passer. De plus j'étais garé dans l'impasse du parking, tout au fond.

Hors ce jeudi là, la Hochschule avait prévu de faire un essai incendie sans pour autant prévenir les étudiants et les professeurs, alors qu'elle l'avait fait les années précédentes. Ce qui fait que lorsque je suis retournée récupérer ma voiture à 15 h le camion de la fourrière était entrain de se mettre autour de ma voiture sans pour autant y avoir touchée. J'ai donc commencé à discuter avec celui qui dirigeait la manœuvre qui m'a demandé de payer directement 208,50 € en liquide ou avec la carte bancaire allemande. Dans les deux cas je ne possédais pas 208,50 € en liquide et n'avais aucune carte allemande. Ce qui fait qu'il m'a dit qu'il pouvait m'amener à un distributeur automatique pour que je paye la somme. Il n'avait toujours pas soulevé ma voiture. J'ai continué à lui parler sans pour autant qu'il change d'avis. J'aurai continué à discuter si je ne devais pas rentrer en urgence en France où je devais attraper un train à Strasbourg. J'ai donc accepté qu'il m'emmenne dans son camion de la fourrière à un distributeur à 5 min du campus et il a donc mis ma voiture sur l'arrière de son

camion de fourrière.

Je lui ai enfin donné les 208,50 € après les avoir retirés à la banque, il m'a donné un justificatif et est parti.

Ils ont comme cela retiré plus de 60 voitures (étudiants et professeurs).

Est-ce possible de porter plainte, de demander un remboursement surtout que ma voiture n'avait pas encore les roues en l'air.

Merci d'avance.

Cordialement.

Par **Lag0**, le **01/11/2016 à 11:45**

Bonjour,

Vous êtes ici sur un forum juridique français, les internautes qui répondent le font selon le droit français. Il n'est pas évident que quelqu'un puisse vous répondre sur un sujet concernant le droit allemand.

Par **rosarum**, le **01/11/2016 à 11:47**

N'est-ce donc pas possible de trouver quelqu'un ou un autre site pour m'aider ?

Merci d'avance

Par **amajuris**, le **01/11/2016 à 13:37**

bonjour,

déposer une plainte signifie qu'il y aurait une infraction pénale.

dans votre cas, je ne vois aucune infraction pénale à reprocher aux services public allemands, au contraire c'est vous qui avez commis une infraction au code de la route allemand.

généralement il y a rarement un préavis dans un incendie et lorsqu'on pratique des simulations, on essaie de se rapprocher de la réalité et les services d'incendie, ont du s'apercevoir que ces stationnements illicites gênaient leurs interventions.

en droit français, une tolérance n'est jamais créatrice de droits.

vous pouvez poser la question aux responsables de votre université.

salutations

Par **aleas**, le **01/11/2016 à 16:31**

Bonjour,

Il serait intéressant de savoir si en Allemagne, comme c'est le cas dans le code de la route Français, il y a lieu de payer avant que la voiture ait été bougée. Vous qui étudiez en Allemagne, essayez de vous renseigner.

En France, lorsque le camion de fourrière est arrivé avant l'usager et qu'il n'a effectué aucune manœuvre d'enlèvement, le tarif est 15,20 €.